

# INFORMATION

CCRF

## Groupe de travail directionnel « Revue des missions Réforme territoriale » du 13 mars 2015" :

Le dossier de restructuration de la DGCCRF progresse enfin...

« Faites de beaux rêves ... »

Mais pour les concrétiser : MOBILISEZ-VOUS !

Déclaration liminaire 


Madame la Directrice Générale,

Vous réunissez ce jour le troisième groupe de travail depuis le début de l'année.

Certains pourraient presque croire au miracle de la restauration d'un certain dialogue social à la DGCCRF !

Hélas, le principe de réalité nous extrait bien vite de cette belle illusion...

Avant même la mise en place du CT « personnels et missions » dans sa nouvelle structuration issue du scrutin du 4 décembre 2014 et l'examen, pour avis, de son règlement intérieur, vous avez cru bon de mettre la charrue avant les bœufs, en réunissant des GT de cette instance ; leur validité et leur légitimité sont, de la sorte, pour le moins contestables.

En outre, certains syndicats représentatifs à la DGCCRF, dont , ont été **délibérément écartés**, sous des prétextes fallacieux, du GT du 29 janvier portant sur l'articulation future du statut d'emploi d'Inspecteur Expert, GT faussement présenté comme lié à la CAP n° 2 (dont le règlement intérieur n'avait, de surcroît, pas été entériné non plus!).

Quelle importance, pourrions-nous penser, puisque ces deux premiers GT se sont terminés en eau de boudin ... ce qui n'a rien d'étonnant compte tenu du contexte !

La mise en place du CT « personnels et missions » aurait pu être pour vous l'occasion de démontrer une volonté d'ancrer un réel dialogue social dans la sphère DGCCRF ... occasion ratée !

Nous ne nous faisons plus guère d'illusions quant à votre volonté, voire votre goût à instaurer un vrai dialogue, où chacune des parties est à l'écoute de l'autre. Pour autant, nous pensons qu'il est encore temps de lutter contre les dogmes et la pensée unique qui régissent les orientations actuelles impactant le service public républicain, en particulier au travers de la revue des missions, guidée dans l'objectif premier d'opérer des coupes budgétaires drastiques.

Vous allez, évidemment, nous assurer que le périmètre des missions CCRF n'est pas remis en cause et que certaines missions sont même renforcées.

Nous vous objecterons que la mise en cause des missions CCRF ne résulte pas ce qui est couché sur un papier intitulé « cartographie des missions » mais d'un ensemble d'éléments, dont notamment :

- L'inadéquation moyens/missions, l'asphyxie dont pâtit la DGCCRF ayant d'ores et déjà conduit à



FORCE OUVRIÈRE  
www.ccrf.force-ouvriere.fr

FO  
la force syndicale



l'abandon réel de missions sur l'ensemble du territoire national ; sur ce point particulier, nous vous rappelons que le GT directionnel du 13 novembre 2014 avait acté le fait que les mutualisations n'apportaient pas de solutions significatives ;

- **L'application du protocole des relations entre les administrations centrales et les services déconcentrés**, qui acte une coupure entre ces deux niveaux et donne une délégation de pouvoir exorbitante aux Préfets pour définir et mettre en œuvre des priorités, chacun au niveau de son « territoire » qui implique un périmètre des missions CCRF à géométrie variable.

En rapprochant ce protocole de la charte de gestion des DDI du 5 janvier 2010 et de la circulaire du 19 décembre 2014 relative à la déconcentration de la gestion des agents en DDI, qui rappelle les principes de cette charte tout en masquant mal une volonté de s'attaquer au rôle des CAP nationales sous l'angle de la convergence des calendriers de gestion, il est évident que, si vous demeurez dans votre position de déni et de conformisme administratif, vous perdez le contrôle effectif tout à la fois des missions et des agents dont vous avez la charge !

Nous vous rappelons, par ailleurs, que la revue des missions « CCRF » ne saurait en aucun cas être décrochée de l'objectif ministériel de rétablissement de la chaîne de commandement et que la mission qui vous a été confiée par Bercy consiste à recenser les différents scénarios pour en évaluer les avantages et les inconvénients au regard de cet objectif.

Les discussions engagées sur la restructuration du réseau DGCCRF lors du GT directionnel du 13 novembre 2014 ont été soudainement et sans explications, interrompues avec l'annulation de la 2<sup>ème</sup> réunion prévue le 26 novembre.

La considération que nous vous devons, eu égard à vos fonctions, nous incite encore à penser que vous n'avez pas déjà rendu votre copie en passant outre le dialogue avec les organisations syndicales. Dans le cas contraire, nous saurions tirer toutes les conséquences du reniement des engagements portant sur un dialogue directionnel qui avaient été pris lors de la réunion du 21 octobre 2014 avec Mme Carole DELGA.

Nous espérons que vous comprendrez bien que, dans ces conditions, ce GT « informel » sur la revue des missions nous apparaisse presque incongru.

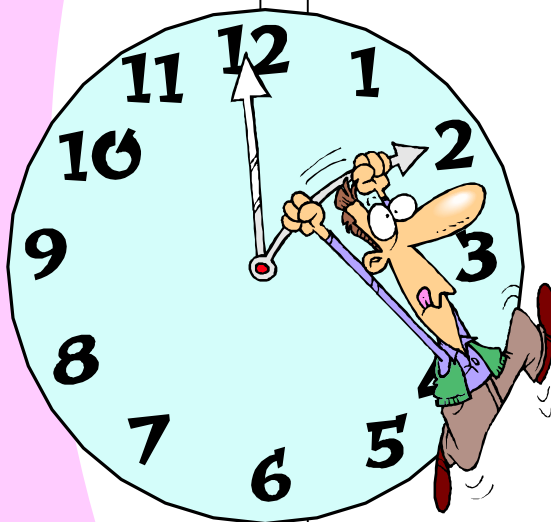
Nous avons néanmoins accepté de participer à ce GT, dans l'objectif de vous convaincre de l'absolue nécessité de tout mettre en œuvre sans délai pour faire bouger les curseurs avant qu'il ne soit définitivement trop tard pour les agents, les missions et ...la DGCCRF.

## IL Y A URGENCE, Madame la Directrice Générale !

Nos fédérations syndicales ont demandé, lors du GT ministériel du 4 mars dernier, que le dossier de restructuration de la DGCCRF soit inscrit à l'ordre du jour du CTM programmé à la fin du mois.

Le rétablissement de la chaîne de commandement doit passer par la nécessaire confirmation de la dimension nationale des politiques publiques dévolues à la DGCCRF, assortie d'une garantie de la gestion des missions, des moyens et des personnels CCRF par la DGCCRF.

En conséquence, nous attendons aujourd'hui de votre part toute la lucidité et la volonté nécessaire, en ces temps de crise, pour rompre avec un passé destructeur pour le service public de contrôle économique et de protection du consommateur.



## Acte 1<sup>er</sup> : « Par le petit bout de la lorgnette ... »

Ce groupe de travail directionnel, présenté par l'Administration comme GT du CT « personnels et missions » (qui ne s'est pourtant jamais réuni dans sa nouvelle configuration issue des dernières élections professionnelles...), était présidé par Madame HOMOBO.

La Directrice Générale a argué du fait que la fin d'année 2014 et le début d'année 2015 avaient été trop chargés pour permettre la reprise du dialogue et que, disposant désormais de plus amples informations sur le dossier de l'organisation territoriale de l'État, il lui avait semblé utile de se revoir (belle litote après un si long silence...).

Elle a précisé que l'objet de ce GT n'était pas de commenter les documents remis pour le GT ministériel du 4 mars, mais de poursuivre la réflexion concernant l'organisation territoriale de l'Etat, notamment au niveau régional (responsabilités, implantations).

Les organisations syndicales ont pris la parole dans l'ordre que leur confère leur représentativité à la DGCCRF.

Certaines, se lançant dans un inventaire à la PREVERT, ont souhaité de prime abord questionner la Directrice Générale sur des problématiques périphériques à la question principale (qui était pour FO CCRF, puisqu'il est nécessaire de le répéter encore, la restructuration de la DGCCRF dans le cadre de l'objectif ministériel de rétablissement de la chaîne commandement !).

Ont ainsi été évoqués :

### ➡ La mise en œuvre de la circulaire RH du 19 décembre 2014 :

Moins de 10% des Directeurs se sont exprimés sur les dernières demandes de mutation, avec un seul avis réservé.

Comme l'a fait remarquer FO CCRF, dans le cadre de la charte de gestion des DDI de 2010, les Directeurs ne se privaient pas, au cours des années précédentes, de donner des avis « informels », ce qui a été confirmé par la Directrice Générale !

Le véritable danger émanant de la nouvelle circulaire RH se trouve en réalité dans les prémices de la perte de la gestion nationale des effectifs !

FO CCRF a ainsi, une fois de plus, affirmé (mais il n'y a pas pire sourd que celui qui ne veut pas entendre !) que l'unique solution résidait dans l'extraction de la DGCCRF des Directions interministérielles, en revenant sur la circulaire FILLON du 31 décembre 2008 ... et non pas une application « intelligente » de la circulaire du 19 décembre 2014 !

### ➡ L'évaluation professionnelle :

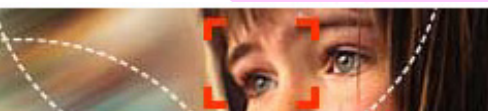
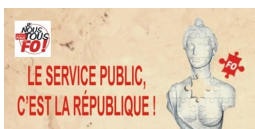
La Directrice Générale a estimé que les dysfonctionnements signalés dans les DDI (utilisation d'autres imprimés que ceux de GEI, missions hors domaines de compétence DGCCRF confiées à certains agents) devaient être réglés au cas par cas.

Elle a, au passage, fait remarquer que les chefs de service avaient toute latitude pour confier une mission à un agent.

Elle s'est engagée à faire des recommandations, tout en reconnaissant qu'elles pourraient être sans incidence... ce que FO CCRF lui a confirmé, puisque la chaîne de commandement verticale a été rompue par la circulaire FILLON ! Néanmoins, cette prise de conscience, quoique tardive, est enfin à mettre à son actif !!! Notre DG sortirait-elle enfin de l'attitude de déni dans lequel elle s'était jusqu'alors enfermée ?

### ➡ La remise directe :

Madame HOMOBO a affirmé que les expérimentations mises en œuvre à Paris et Avignon dans le cadre du Décret n°2015-189 du 18 février 2015 (transparence des résultats des contrôles officiels en sécurité sanitaire des aliments dans le secteur de la restauration commerciale) n'avaient pas vocation à être généralisées.




### ➡ La mutualisation des fonctions support :

La réflexion en cours sur la mutualisation des fonctions support concernerait l'ensemble des Directions des Ministères Economiques et Financiers (MEF).

### ➡ La cartographie des missions :

Selon la Directrice Générale, les **laboratoires** n'apparaissent pas dans la cartographie des missions car ils ne sont pas constitutifs d'une mission particulière mais participent, de manière indispensable, à l'exercice des missions.

Interpellée par , elle a indiqué que la **mission contrefaçon** avait été identifiée par l'administration comme exercée à un niveau « Autre (SCN) » en raison du faible nombre d'interventions au plan local.

À l'évidence, cette mission est en déshérence aux yeux de notre Directrice Générale... de là à son abandon, ... il n'y a qu'un pas !

### ➡ Les consultations locales :


Les consultations locales réalisées dans le cadre de la revue des missions se sont achevées. Selon la Directrice Générale, la DGCCRF n'était concernée que par le thème « Protection des consommateurs », plus particulièrement concernant la problématique « Accueil public ».


Le SG MAP a reçu l'ensemble des contributions, qui sont actuellement à l'étude.

**Concernant la DGCCRF, la synthèse apparaît d'ores et déjà peu évidente tant les contributions seraient contradictoires !**

## Acte 2 : « Il ne faut pas désespérer Billancourt... »

### ➡ La rénovation des relations entre administrations centrales et services déconcentrés :

 a fait remarquer que les documents préparatoires au GT ministériel « Revue des missions/ Réforme de l'État » du 4 mars 2015 mentionnaient, au titre des chantiers de la réforme de l'État, la rénovation des relations entre administrations centrales et services déconcentrés par une refonte de la charte de la déconcentration.

Il s'agit du protocole des relations entre les AC et les services déconcentrés (visé dans la déclaration liminaire de , établi par une circulaire du Premier Ministre du 28 octobre 2014. Le pilotage de la refonte de la charte de la déconcentration est confié au Ministère de l'Intérieur ...(!)

Or, la feuille de route de ce chantier concernant les MEF ne vise comme exception à l'autorité préfectorale que les seuls services déconcentrés de la DGFI P, de la DGDDI et de l'INSEE, **sans évoquer**

une quelconque réflexion sur le cas de la DGCCRF !

Selon Madame HOMOBOONO, les documents remis pour le GT du 4 mars seraient très généraux et ne feraient que citer les services du MEEF actuellement soumis à des règles particulières...

### ➡ L'organisation territoriale :

La réforme de l'organisation territoriale de l'État est conduite en parallèle de la réforme de la carte territoriale prévoyant que 13 régions se substitueront aux 22 régions métropolitaines existantes. Parmi les 13 futures régions, 7 résulteront de la fusion de plusieurs régions.

Au plan local, le dispositif suivant est prévu :

- un préfet de région préfigurateur dans chacune des 7 régions,
- un directeur de projet régional qui assistera le préfet,
- des chefs de services régionaux nommés préfigurateurs.






Des travaux de préfiguration sont engagés dans les régions Bourgogne et Franche comté depuis la fin de l'année 2014.

Le calendrier des travaux est particulièrement resserré :

- Début avril : désignation des préfigureurs,
- Fin avril : diagnostic territorial,
- Mai : décision du Premier ministre sur les principes directeurs des réorganisations,
- Second semestre 2015 : projet de réforme examiné dans chaque région.


La réflexion doit démarrer au plan régional et interrégional.


**Madame HOMOBONO a l'intention de donner des indications de méthode aux préfigureurs, concernant le Pôle C des DIRECCTE.**

 a fait remarquer que la pérennité du Pôle C des DIRECCTE n'était peut-être pas assurée. La Directrice Générale a affirmé qu'il n'existait aucun cadrage ministériel.

#### Ø Concernant les BIEC :

La question qui se pose est la suivante : est-il envisageable de faire coller leur périmètre avec celui des futures grandes régions, c'est à dire de prévoir 13 brigades alors qu'il n'en existe actuellement que 7 ?

 a interpellé la Directrice Générale sur les implications prévisibles en termes de mobilité pour les agents concernés.

Évidemment, il nous a été affirmé qu'aucune mobilité ne serait contrainte ... Nos collègues peuvent donc dormir tranquilles ! ... Pourtant, comme l'a fait remarquer  que va-t-il advenir des agents en surnombre dans les BIEC actuelles ? Seront-ils autoritairement affectés à d'autres missions ?

#### Ø Concernant les BIEV :

La problématique est différente (5 BIEV actuellement). Se pose néanmoins la question des terroirs, qui vont se trouver sur plusieurs régions.


#### Ø Concernant les brigades LME :

Il existe actuellement 22 brigades LME sur 22 implantations, qui devront être réduites à 13 brigades.

Des antennes « infrarégionales » sont-elles envisageables ?

Ø Une réflexion sur la création d'antennes infrarégionales des Pôles C pourrait être lancée.

#### L'avenir de la DGCCRF :

 a rappelé à Madame HOMOBONO qu'une mission, consistant à recenser les scénarios de rétablissement de la chaîne de commandement, lui avait été confiée par Bercy et que, compte tenu du calendrier des réformes, **IL Y AVAIT URGENCE !**

Le CT directionnel « personnels et missions » aurait dû être impérativement réuni pour discuter de manière formelle et sérieuse (avec TOUTES les organisations syndicales représentatives) de l'ensemble du dossier (y compris de la problématique de l'I.E. encadrant, qui ne saurait, en aucun cas, constituer un maillon de la chaîne de commandement !).


Monsieur de GERY a reconnu que la réunion du CT aurait effectivement dû précéder la réunion de groupes de travail de ce CT mais que, dans l'urgence, il avait fallu être pragmatique (belle démonstration de l'art de provoquer l'urgence - en nous laissant mijoter depuis le 13 novembre 2014 - pour mieux s'en prévaloir ...).

**Madame HOMOBONO a précisé que Monsieur MACRON et Mme DELGA avaient estimé que les demandes formulées par les organisations syndicales et les agents de la DGCCRF étaient cohérentes et convergentes sur le rétablissement de la chaîne de commandement.**

Nos Ministres se seraient emparés du sujet et auraient pris contact avec les autres membres du gouvernement.

La réflexion progresserait sur le rétablissement d'une chaîne de commandement intégrée à la DGCCRF.

Parallèlement, la **Mission Inter-Inspections** sur l'évolution de l'organisation de l'Etat territorial, chargée de définir les contours de l'organisation-cible au niveau régional, **doit rendre son rapport pour la deuxième quinzaine de mars.**

 a fait remarquer que, si l'on pouvait se réjouir de la perspective d'une issue prometteuse pour le dossier DGCCRF, il convenait de rester vigilant.

En effet, chat échaudé craignant l'eau froide, nous espérons que l'administration n'a pas fait sienne la phrase de Jean-Paul SARTRE : « Il ne faut pas désespérer Billancourt ! » (signifiant qu'il ne faut pas forcément dire la vérité aux ouvriers, de peur de les démoraliser).

À la demande des fédérations syndicales des Finances lors du GT ministériel du 4 mars 2015, le dossier de restructuration de la DGCCRF doit être inscrit à l'ordre du jour du prochain CT Ministériel, dont la date n'est pas encore arrêtée.

**FORCE OUVRIÈRE continuera à défendre avec force et conviction  
le dossier de restructuration de la DGCCRF.**

**LES CURSEURS BOUGENT ENFIN ET  
LA SORTIE DES DDI EST CLAIREMENT POSSIBLE !**

**LA MOBILISATION DES AGENTS EST DONC PLUS QUE  
JAMAIS NÉCESSAIRE !**

**Amplifions le boycott AGAT et SORA !**

**Tous en grève le 9 avril !**

Vos élus au CT "personnels et missions" :  
Françoise LAGOUANERE (DDCSPP 40)  
Dominique GENDRON (DDCSPP 89)

